

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOIRET
VILLE DE MARDIÉ

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2024**

Nombre de membres :

En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

Affiché et publié le :

18 avril 2024



Délibération n°2024-039 examinée le 17/04/2024 - AMÉNAGEMENT DES HORAIRES DE TRAVAIL EN PÉRIODE DE FORTES CHALEURS – Approuvée à l’unanimité

Délibération n°2024-040 examinée le 17/04/2024 - RÈGLEMENT SUR LA PRISE DES REPAS DES AGENTS ET DES EXTÉRIEURS ET LES AVANTAGES EN NATURE – Approuvée à l’unanimité

Délibération n°2024-041 examinée le 17/04/2024 - CRÉATION D’UN POSTE D’AGENT SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE – Approuvée à l’unanimité

Délibération n°2024-042 examinée le 17/04/2024 – SUPPRESSION DE POSTE – TABLEAU DES EMPLOIS 2024 MODIFIÉ – Approuvée à l’unanimité dont 6 absentions

Délibération n°2024-043 examinée le 17/04/2024 – TARIFICATION DES SERVICES ENFANCE JEUNESSE ANNÉE 2024-2025 – Approuvée à l’unanimité

Délibération n°2024-044 examinée le 17/04/2024 – GARANTIE D’EMPRUNT – SEMI LES RÉSIDENCES DE L’ORLÉANAIS – Approuvée à l’unanimité

Délibération n°2024-045 examinée le 17/04/2024 – CONVENTION AVEC L’AGENCE NATIONALE POUR LES CHÈQUES VACANCES – Approuvée à l’unanimité

Délibération n°2024-046 examinée le 17/04/2024 – BUDGET COMMUNAL 2024 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – Approuvée à l’unanimité dont 6 abstentions

Délibération n°2024-047 examinée le 17/04/2024 – ZONE D’AMÉNAGEMENT CONCERTÉ – DU CLOS DE L’AUMÔNE – COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ – Approuvée à la majorité avec 4 votes contres

Le Maire,

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre les présentes délibérations pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
- date de sa publication et/ou de sa notification

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens " accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>